

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni dans la salle polyvalente communale sous la présidence de Monsieur Cédric TABUT, Maire.

**Etaient présents :** M. TABUT, M. ALEGRE, Mme GOMES, Mme CATTIN, Mme VIDAL, M. BITSINDOU MAYOLA, Mme DE SOUSA BAPTISTA, M. BOISSET.

**Absents excusés :** M. PEREZ (pouvoir à M. BOISSET), M. LEROUX (pouvoir à M. TABUT), Mme MOREIRA (pouvoir Mme VIDAL), Mme RAZEL (pouvoir Mme CATTIN), M. COMBEAU, M. BACKES.

**Secrétaire de Séance :** Mme VIDAL

**Date de la convocation :** 06 avril 2022

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

### **1 - Validation Compte Administratif et Compte de Gestion 2021 budget commune**

Présentation par Monsieur le Maire du Compte Administratif 2021 établi pour la Commune et qui est conforme au Compte de Gestion 2021 établi par le Receveur Municipal.

Celui-ci présente les résultats cumulés suivant pour la commune :

- excédent de fonctionnement : 726 905,62 €
- déficit d'investissement : 117 072,15 €
- reste à réaliser (lavoir) : 39 471 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur BOISSET, doyen d'âge, prend la présidence et procède au vote du Compte Administratif du budget Commune.

Accord à l'unanimité. Monsieur le Maire reprend la Présidence.

### **2 - Affectation de résultats**

Suite à l'étude du Compte Administratif, les inscriptions portées au Budget Primitif 2022 sont donc les suivantes :

- excédent de fonctionnement : 726 905,62 €
- déficit d'investissement : 117 072,15 €

Vu les restes à réaliser qui nécessitent un financement de : 39 471 €

Décide d'affecter comme suit le résultat :

- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 156 543,15 €
- Report en section de fonctionnement (article R002) : 570 362,47 €
- Report en section d'investissement (article D001) : 117 072,15 €

### **3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022**

Vote des taux des contributions directes, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'impositions de la taxe foncière bâti et non bâti en 2022 (suite à la suppression de la taxe d'habitation, le taux de la taxe foncière bâti inclut le taux du foncier bâti du département), à savoir :

Foncier bâti 37,76 % (17,54 % communal + 20,22 % départemental) .....produit attendu 152 399 €  
Foncier non bâti 26,27 % .....produit attendu 17 023 €  
Total moins Contribution coefficient correcteur (59 477 €) ..... 109 945 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter ces taux d'impositions.

#### **4 - Budget primitif 2022**

Lecture par Monsieur le Maire du projet de Budget Primitif 2022 qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement : 940 062,47 €
- section d'investissement : 556 477,15 €

Sections équilibrées en recettes et en dépenses. Accord à l'unanimité.

#### **5 – Tarifs communaux**

Concessions des tombes et des caves-urnes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 de la manière suivante :

Les durées de concession proposées seront de :

- 15 ans : tombes 150 €
- 30 ans : tombes 300 € / caves-urnes 150 €
- 50 ans : tombes 500 € / caves-urnes 250 €

Droits de place à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 de la manière suivante :

- Vente au déballage sans électricité : 150 €
- Vente au déballage avec électricité : 190 €
- Place Taxi : 100 €

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter ces nouveaux tarifs.

Questions diverses : /

La séance est levée à 22 heures

Les Membres

TABUT Cédric

PEREZ Benoît  
(pouvoir M. BOISSET)

LEROUX Antoine  
(pouvoir M. TABUT)

ALEGRE Pierre

BACKES Guillaume  
(absent)

COMBEAU Matthieu  
(absent)

MOREIRA Sandra  
(pouvoir Mme VIDAL)

GOMES Isabelle

RAZEL Agnès  
(pouvoir Mme CATTIN)

CATTIN Gwendoline

VIDAL Angélique

BITSINDOU MAYOLA Roland

DE SOUSA BAPTISTA Laura

BOISSET Christophe